

Rapport de la Commission chargée de l'étude du préavis no 23 concernant une demande de crédit d'investissement de fr 430'000.- pour l'entretien des ponts sur les routes cantonales en traversée

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le mardi 09 octobre 07 à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Madame Josy Tessa et de Messieurs Etienne Mutrux, Bexhet Halimi, Jean-Louis Klaus, Jean-David Chapuis, Fabien Richard et Quentin Cochand, ainsi que de la soussignée nommée 1^{er} membre. Monsieur Yvan Gindroz était absent. Monsieur le Municipal Marc-André Burkhard, accompagné de Monsieur Sandro Rosselet (chef du Service des Travaux et de l'Environnement), ont commenté le préavis no 23 et répondu aux différentes questions des commissaires. Nous les en remercions.

1^{ère} étape

En 2003, le Département des Infrastructures a demandé à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains de contrôler la capacité portante des ponts sur les routes cantonales en traversée afin d'assurer la sécurité du trafic des 40 tonnes (excepté pour le passage supérieur des Condémines). Pour ce faire, la Municipalité a mandaté un bureau d'ingénieurs qui a produit un rapport d'inspection pour chaque ouvrage concerné (avec un descriptif de l'état actuel et des rénovations à envisager). Il s'est révélé que, selon un barème édité par l'Office fédéral des routes, la plupart des ponts sont notés comme « acceptables » à « bons » exceptés le pont Péclard, qualifié de « détérioré », mais qui –selon les informations transmises aux commissaires – n'a pas de problème de portance mais d'étanchéité. Finalement, quelques travaux de renforcement et de protection ont été réalisés lors de cette première étape (préavis no 36/05).

2^{ème} étape

Le crédit de fr 430'00.- demandé pour la 2^{ème} étape (préavis no 23) permettra d'effectuer l'entretien nécessaire des ponts sur les routes cantonales en traversée. Une inspection quinquennale permettra ensuite un suivi régulier de ces ponts et la détection précoce d'éventuelles réfections ou traitement à y apporter.

Les travaux mentionnés dans ce préavis seront planifiés sur une durée d'environ 2 ans en fonction des conditions climatiques et des conditions de circulation.

Selon le chef STE, tous les ponts concernés par cette 2^{ème} étape pourront être qualifiés de « bons » après les travaux, excepté le Pont Tordu qui se voit condamné à une échéance de 5 à 10 ans.

En conclusion, il est bon de remarquer que « le montant n'est pas sensiblement inférieur à celui qui avait été articulé il y a 2 ans au début de la campagne d'assainissement ». La réfection du Pont de Gleyres n'étant plus comprise dans le préavis actuel, la différence de montant entre l'étape 2 articulée au début de la campagne d'assainissement et l'étape 2 telle que présentée s'explique aisément. Si des rénovations et/ou modifications devaient être entreprises en faveur du Pont de Gleyres, elles feront parties d'un préavis ultérieur.

Finalement, sachant qu'il faudra aussi entreprendre l'entretien des ponts d'Yverdon-les-Bains ne se trouvant pas sur les routes cantonales en traversée, la Commission émet le vœu que la Municipalité établisse un calendrier sommaire des entretiens futurs des ponts non concernés par ce présent rapport.

Au vu de ce qui précède, la Commission, à l'unanimité, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis no 23 du 14 septembre 2007.

..

La rapportrice
Sarah Winteregg